

Procès verbal

Le mercredi 23 juillet 2025 à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Emilie ROUBY

Présents : Michel DIAZ, Sophie CONQUET TALLAVIGNES, Daniel VEDRENNE, Emilie ROUBY, Thierry BELIARD, Didier BENASSIS, Daniel CRASTE

Représentés :

Absents et excusés : Nicole SIMON, Patrick MONSANT, Christian PELA

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Participation financière pour l'achat de matériel pour le nouveau médecin

Ordre du jour :

- Approbation du Procès Verbal du 21/05/2025
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.
- Arrêté mise en place sens unique Prat Dentou
- Extension des "espaces sans tabac"
- Contrat de prestation de service pour l'entretien des voiries communales et chemins
- Plan communal de sauvegarde C3SM
- Financement des travaux des réseaux eau potable
- Financement des travaux des réseaux assainissement
- Choix de Maîtrise d'œuvre pour les travaux des réseaux eau potable
- Décisions modificatives M49 - création opération en investissement

Questions Diverses

- Résultats 2024 de l'indicateur de pilotage comptable
- Point ressources humaines
- Information SCOT de la C3SM

Délibérations du conseil :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

6 contres
1 abstention

- Prêt court terme à taux fixe IN FINE - en attente FCTVA - Classification GISSLER 1A - Travaux réseaux Eau Potable (N° DE 044 2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt court Terme à taux fixe IN FINE en attente du FCTVA - classification la charte GISSLER - 1A destiné à financer les travaux des réseaux eau potable. Cet emprunt d'un montant de **81 000€** sera remboursé sur **24 mois**, remboursement du capital à l'échéance finale, au taux fixe de 2.95% avec paiements des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle. M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur. **VOTE A L'UNANIMITE**

- Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde C3SM (N° DE_042_2025)

Le Maire présente le plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) élaboré par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ; Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Plan Intercommunal de Sauvegarde élaboré, Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers de se prononcer. **VOTE A L'UNANIMITE**

- Contrat de prestation de service pour l'entretien des chemins (N° DE_041_2025)

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de prestation de service avec l'entreprise FDS TERRASSEMENT afin de pouvoir intervenir sur le curage des fossés, l'entretien des chemins et du reboisement, évacuation des éboulements de muret, tranchées pour réfection de réseaux, débroussaillage et nettoyage des entrées du village, mise à nu de réseaux. Cette convention pour une durée de 1 an, débiterait le 1^{er} janvier 2026 et se renouvellerait tacitement 2 fois. **VOTE A L'UNANIMITE**

- Prêt court terme à taux fixe IN FINE en attente FCTVA - Classification charte GISSLER 1A - Travaux réseaux assainissement (N° DE_046_2025) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt court Terme à taux fixe IN FINE en attente du FCTVA - classification la charte GISSLER - 1A destiné à financer les travaux des réseaux assainissement. Cet emprunt d'un montant de **94 000€** sera remboursé sur **24 mois**, remboursement du capital à l'échéance finale, au taux fixe de

2.95% avec paiements des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle. **VOTE A L'UNANIMITE**

Prêt transitions fléché à taux fixe - Classification suivant la charte GISSLER : 1A - Travaux des réseaux Eau Potable (N° DE_043_2025)
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt transitions fléché à taux fixe - classification suivant la charte GISSLER - 1A destiné à financer les travaux des réseaux eau potable. Cet emprunt d'un montant de 81 000€ sera remboursé sur **30 ans** aux conditions de l'instruction en vigueur à la date de réalisation au taux fixe de **4.06%** par échéances constantes trimestrielles de **1 170.56€**. **VOTE A L'UNANIMITE**

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT M 49 (N° DE_049_2025)

Le Maire rappelle aux conseillers que le montant amortissable d'une immobilisation est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Le Maire informe ses conseillers qu'il y a lieu d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis pour les nouveaux projets « Réhabilitation AEP suite à Schéma » et « Réhabilitation EU suite à Schéma » à compter de leurs mises en service et qu'il y a lieu de fixer les durées d'amortissement à 50 ans. **VOTE A L'UNANIMITE**

Prêt à taux fixe - Classification Charte GISSLER 1A - Travaux réseaux Assainissement (N° DE_045_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt transitions fléché à taux fixe - classification suivant la charte GISSLER - 1A destiné à financer les travaux des réseaux assainissement. Cet emprunt d'un montant de 94 000€ sera remboursé sur **30 ans** aux conditions de l'instruction en vigueur à la date de réalisation au taux fixe de **4.36%** par échéances constantes trimestrielles de **1 407.96€**. **VOTE A L'UNANIMITE**

Ligne de Trésorerie - Classification suivant la Charte GISSLER 1A (N° DE_047_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie, classification suivant la Charte GISSLER 1A.

Celle-ci permettra, tout au long des travaux, une trésorerie suffisante pour payer les entreprises.

Cette ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, sur une durée de 12 mois, est à taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS, moyenné du mois facturé ainsi qu'une marge de 1.30 %. **VOTE A L'UNANIMITE**

Participation financière pour achat de matériel électro ménager (N° DE_050_2025)

Monsieur le Maire informe ses conseillers que suite à la sollicitation du chasseur de tête pour la recherche d'un nouveau médecin, le Docteur KIRKEBY vient s'installer au centre médical de Durban Corbières à compter de début Août.

Le logement mis à disposition nécessite des aménagements.

Suite à une concertation entre élus, il a été décidé que chaque commune participerait à leur installation.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de participer à l'aménagement par l'achat de matériel électroménager.

VOTE A L'UNANIMITE

Choix de Maîtrise d'œuvre - Travaux des réseaux eau potable (N° DE_048_2025)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux des réseaux d'eau potable.

3 bureaux d'études ont répondu :

- ENTECH INGENIEURS CONSEIL

- GAXIEU

- AZUR ENVIRONNEMENT

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, le 23 juillet 2025 à 17 H 30 et propose de retenir la maîtrise d'œuvre à AZUR ENVIRONNEMENT avec un taux de 6 % qui se trouve être l'offre la mieux disante. **VOTE A L'UNANIMITE**

Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE EAU & ASSAINIS. DE SAINT JEAN DE BARROU 2025 (N° DE_051_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives afin de créer une opération et d'intégrer les recettes et dépenses.

VOTE A L'UNANIMITE

- Questions Diverses :

- Résultats 2024 de l'indicateur de pilotage comptable : le maire présente les indicateurs sur les 3 années budgétaires qui sont excellents.

- Point ressources humaines : Suite à une collaboration avec le Tribunal de Narbonne, intégration d'un agent en TIG pour 90 heures jusqu'au 10 Août.

- Information SCOT de la C3SM : Le Maire informe du vote du SCOT de l'intercommunalité le 9/07/2025. Le document est disponible sur le site de la C3SM.

- Point maison de santé : Le Maire informe l'assemblée que le Docteur VANDENDRIESSCHE devrait rejoindre la maison de santé en début d'année 2026. Nous aurons donc 3 médecins excellente Nouvelle !!

CLOTURE A 19 H 48

Michel DIAZ
Président de séance



Emilie ROUBY
Secrétaire de séance

ROUBY